



DELIBERATION

N° CP_2019_05_008

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 7 MAI 2019

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle Culture - Vie associative - Tourisme/Musée de Rochechouart

OBJET : Conclusion d'une convention de coédition entre le Musée d'art contemporain de la Haute-Vienne et les éditions Wilhelm Fink

Elu(s) présent(s) : M. ALLARD, M. ARCHER, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, excusée, a donné délégation de vote à M. LEBLOIS ; M. DELAUTRETTE, excusé, a donné délégation de vote à Mme PLAZZI.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Le Musée d'art contemporain de la Haute-Vienne envisage une coédition avec l'éditeur Wilhelm Fink GMBH and Co portant sur un ouvrage éclairant les liens de l'artiste Raoul Hausmann avec l'île d'Ibiza.

Cette demande est soumise à l'examen de la Commission permanente.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				
Recettes				

RAPPORT

Dans le cadre de son activité, le Musée d'art contemporain de la Haute-Vienne - Château de Rochechouart développe plusieurs partenariats internationaux visant à la valorisation des archives du fonds Raoul Hausmann afin de mieux faire connaître l'œuvre de cet artiste et la richesse du fonds du Musée auprès des communautés scientifiques françaises et germaniques.

Le Musée souhaite ainsi s'associer à la publication d'un ouvrage consacré aux liens de l'artiste Raoul Hausmann avec l'île d'Ibiza.

L'ouvrage sera réalisé sous la direction scientifique de Monsieur Bernd Stiegler, professeur de littérature allemande moderne à l'Université de Constance, en lien avec le Musée. L'ouvrage sera tiré à 500 exemplaires.

Il n'y aura aucune participation financière du Musée pour la réalisation technique de l'ouvrage, le Musée apportant son expertise et l'ensemble des droits attachés à la reproduction et publication de l'ouvrage. En contrepartie, le Musée recevra 50 exemplaires de cette publication, dont 5 pour sa documentation et ses archives. Les exemplaires restants seront mis en vente au Musée et par correspondance sur le site internet de l'établissement au prix de 29,90 € TTC.

Dans le cadre de la mise en valeur du fonds détenu par le Musée, je vous propose d'approuver la conclusion d'un partenariat avec les éditions Wilhelm Fink GMBH and Co.

J'ai l'honneur de soumettre le présent rapport à vos délibérations, lesquelles pourraient s'exprimer sur la base du projet présenté ci-après.

DECISION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie Salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

de donner son accord à la conclusion par le Département d'une convention avec les éditions Wilhelm Fink GMBH and Co, représentées par Madame Christiane Vosshans-Schöningh, directrice, pour la coédition d'un ouvrage consacré aux liens de Raoul Hausmann avec l'île d'Ibiza ;

d'autoriser son Président à signer la convention à intervenir.

24 Pour : M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT (délégation de vote à M. LEBLOIS), M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE (délégation de vote à Mme PLAZZI), M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'État
le 13 mai 2019
Affiché le 13 mai 2019
Publié au RAA du Département le 15 mai 2019